



CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2024 (18h30)

Rapport de présentation

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réunion ordinaire du Conseil d'administration Mardi 25 juin 2024 à 18h30

Date de la convocation : 2/5/2024

Nbre de membres convoqués : 13

ORDRE DU JOUR

1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- Informations et notifications.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.
- b) Calendrier des activités à venir.
- c) Point budgétaire.
- d) Ressources humaines d'YCID.
- e) Propositions des Commissions permanentes.
- f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.
- g) Décisions du Directeur.
- h) Bons de commande signés par le Directeur.

3- Délibérations.

Réf.	Objet
CA-2024-014	Convention 2024 d'occupation du domaine public avec la Ville de Mantes-la-Jolie (locaux Soura)
CA-2024-015	Modification de l'organigramme
CA-2024-016	Validation du rapport d'activités 2023
CA-2024-017	Lancement de la campagne des bourses CYAM 2025
CA-2024-018	Appui aux acteurs
CA-2024-019	Dispositif d'accompagnement au montage des projets pour les associations

4- Points divers.

- Communication des réformes : modalités et calendrier.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1- FORMALITES.

- a) **Enregistrement des votants.** Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou représentés par leur suppléant ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée par procuration.
- b) **Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.**

2- INFORMATIONS ET NOTIFICATIONS.

- a) **Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.**

2024	
Assemblée générale	Samedi 12 octobre
Conseil d'administration	Lundi 23 septembre Mardi 3 décembre
Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »	Mardi 8 octobre (retiré, selon évolution des réformes, une réunion serait proposée pour novembre)
Commission « Animation du territoire »	Lundi 18 novembre

Assemblée générale :

- Déroulé révisé :

13h30	Accueil des participants et enregistrement des votants
14h30	Mot d'accueil d'un élu local
14h40	Rapport moral du Président
15h20	Echanges avec la salle
16h00	Rapport d'activités 2023 et perspectives
16h30	Questions des participants
17h00	Pause / collation
17h15	Vote n° 1 : convention constitutive et candidats à l'adhésion (et sortants) <i>Vote à main levée</i>
17h30	Vote n° 2 : renouvellement du Conseil d'administration (4 collèges hors Département) : présentation des candidats (5 minutes max par personne) et vote <i>Vote à bulletin secret</i>
18h45	Dépouillement et annonce des résultats Clôture
19h00	Photo de famille
19h15	Cocktail (changement de lieu, salle du Conseil à la Mairie)
20h45	Fin

- Pour limiter coût et organisation, fermeté accrue proposée :
 - Si les cotisations ne sont pas toutes à jour : pas le droit de rentrer (sera expliqué dans la convocation officielle de septembre),

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Mettre une limite au retard pour rentrer (15h ?),
- 0 tolérance pour plus de 2 personnes (il est expliqué partout, et sur la convocation officielle, que maximum 2 personnes par structure, il faut donc s'y tenir).
- Questions de sécurité.

b) Calendrier des activités à venir.

Mois	Date	Activité
Juillet	Mardi 2	Participation instruction dossiers ISI (FONJEP)
	Mercredi 3	Participation sélection dossiers PraOsim 2024
	Du mercredi 3 au vendredi 5	Rencontres techniques inter-RRMA

c) Point budgétaire.

Analyse par programmes budgétaires	2024						
	Prévisionnel	Engagé			Réalisé		
		Reports antérieurs	2024	Total	Reports antérieurs	2024	Total
YCID	1 091 648,03	473 768,42	260 451,57	734 219,99	58 803,79	207 453,54	266 257,33
Prog-Moyens généraux	286 288,00	0,00	110 415,96	110 415,96	0,00	106 601,14	106 601,14
Opé-Ressources humaines	241 912,00	0,00	102 230,10	102 230,10	0,00	100 272,28	100 272,28
Opé-Frais de structure	26 186,00	0,00	5 118,00	5 118,00	0,00	3 261,00	3 261,00
Opé-Remboursement de frais	10 000,00	0,00	3 067,86	3 067,86	0,00	3 067,86	3 067,86
Opé-Adhésions diverses	8 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	248 498,33	384 788,60	60 461,00	445 249,60	44 886,20	28 290,40	73 176,60
Opé-FSI-Y	224 098,33	380 527,60	50 998,00	431 525,60	44 886,20	21 890,40	66 776,60
Opé-OPAP	0,00	800,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
Opé-ATIMM	10 500,00	3 461,00	1 363,00	4 824,00	0,00	0,00	0,00
Opé-CYAM	13 900,00	0,00	8 100,00	8 100,00	0,00	6 400,00	6 400,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	82 142,30	1 509,19	42 168,32	43 677,51	1 509,19	29 346,67	30 855,86
Opé-Formation	30 380,90	129,19	1 135,63	1 264,82	129,19	322,27	451,46
Opé-Evaluation	20 391,40	1 200,00	20 432,69	21 632,69	1 200,00	16 354,40	17 554,40
Opé-MDY	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	12 070,00	12 070,00
Opé-Adhésions (accompagnement)	1 370,00	180,00	600,00	780,00	180,00	600,00	780,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Animation du territoire	197 779,00	56 313,03	28 411,29	84 724,32	6 688,00	26 495,33	33 183,33
Opé-ESCI/MYGE	36 000,00	4 270,23	12 005,20	16 275,43	580,00	9 605,20	10 185,20
Opé-EAD scolaire	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre évènementiel	14 000,00	0,00	1 765,97	1 765,97	0,00	1 065,97	1 065,97
Opé-Communication	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Récital	34 487,00	3 074,00	4 957,69	8 031,69	2 874,00	4 896,31	7 770,31
Opé-Clé en main	45 968,00	28 756,80	0,00	28 756,80	0,00	0,00	0,00
Opé-Clé en main (agriculture)	44 224,00	20 212,00	9 612,43	29 824,43	3 234,00	10 854,85	14 088,85
Opé-SPANC	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	70,00	70,00	0,00	73,00	73,00
Prog-Développement économique	85 720,00	1 500,00	13 995,00	15 495,00	0,00	12 720,00	12 720,00
Opé-Appui aux filières	3 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Soutien aux entreprises	82 720,00	500,00	13 995,00	14 495,00	0,00	12 720,00	12 720,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Fonds Eau et déchets	80 000,00	10 570,20	5 000,00	15 570,20	4 000,00	4 000,00	8 000,00
Opé-Organismes de droit privé (associations de solidarité internationale principalement)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
Opé-FSI bonification EAD	28 270,40	8 840,60	0,00	8 840,60	4 000,00	0,00	4 000,00
Opé-projets structurants	51 729,60	1 729,60	0,00	1 729,60	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Reconstruction Maroc	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Reconstruction Maroc 1	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Prog-COVID19	1 720,40	19 087,40	0,00	19 087,40	1 720,40	0,00	1 720,40
Opé-COVID19	1 720,40	19 087,40	0,00	19 087,40	1 720,40	0,00	1 720,40
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

d) Ressources humaines d'YCID.

Prénom NOM	Employeur	Affectation	Temps de travail affecté à YCID
Mathieu GUERIN	CD78	Directeur délégué (Versailles)	50%
Jean-Philippe GROS	CD78	Chargé administratif et comptable (Versailles)	90%
Thibau GRANDJEAN	CD78	Chargée de mission (Versailles)	90%
Marion PERRIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	80%
Jordan MORICE	CD78	Chef de mission (Versailles)	30%
Jeanne RUFFIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	30%
Fanny RAYMOND	CD78	Chargée de projets (Versailles)	20%
Clotilde DITSCH	CD78	Chargée administrative et comptable (Versailles)	10%
Bérengère AYOUB	CD78	Chargé de mission (Versailles)	20%
Soura DIOP	YCID	Chargée d'Appui aux réseaux de la diaspora (Mantes-la-Jolie)	100% (sur un 4/5 ^{ème} de temps) <i>en arrêt maladie</i>
Alexia RABY	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) Plaidoyer services de base et intercommunalités	100%
Gloria SODORE	YCID	Chargée de mission Communication et événementiel	Contrat terminé le 21 juin et non renouvelé.
Mouhamadou TOURE	YCID	Chargé de mission Appui aux porteurs de projets (Mantes-la-Jolie)	100%

e) Propositions des Commissions permanentes.

- Commission « Animation du territoire » du 17 juin 2024 (14 membres - 3 participants).

La Commission a rendu un avis positif sur le programme prévisionnel de la rencontre départementale sur l'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) prévue en novembre. Des propositions ont été faites d'inclure une formation sur la conversion d'un projet de solidarité internationale en projet d'ECM afin de sensibiliser les Yvelinois.

La Commission a pris acte de l'ajout de nouveaux sujets qui seront à l'ordre du jour des prochaines Commissions, à savoir les bourses CYAM, le FSI-Y Jeunesse et le programme Collèges Solidaires.

Le programme prévisionnel des Apér'YCID 2024/2025 a été validé par la Commission :

Date	Thème
Sept 2024	Présentation du festival des solidarités (2eme édition)
17/10/2024	Les ODD au service de la RSE : comment approcher une entreprise ?
Oct / Nov 2024	Thématique santé : Don de matériel médical (HUMATEM)
Nov/Dec 2024	Dispositif jeunesse : Bourses CYAM - présentation du dispositif et témoignages de jeunes boursiers ; Présentation du FSI-Y jeunesse - témoignage collège de Houdan
Dec 2024	Partage d'expérience : méthode de présentation d'un projet de SI
Janv 2025	Dispositif : PRA/OSIM du FORIM

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Fév 2025	Dispositif : AAP La guilde - Microprojets
A définir	Recherche de financement : témoignage de fondations
A définir	Partage d'expérience : Construction de cantine scolaire

Dispositif « Education à la Citoyenneté Mondiale » : 5 porteurs de projets ont été auditionnés :

Demandeur	Projet	Lieu	Montant sollicité	% aide	Avis de la Commission « Animation du territoire »
ASPFL	Journée Culturelle Franco-Libanaise	Villepreux	5 000€	43 %	Avis favorable : le projet est cohérent et permettra aux Villepreusiens de prendre connaissance du nouveau partenariat entre Villepreux et la ville d'Azour au Liban.
ADIFLOR	Lire pour s'informer et s'engager	Houdan	7 000€	73 %	Le CA est sollicité pour émettre un avis sur ce projet.
Ecologie Universelle	POP COP	Yvelines	5 000 €	50 %	Avis réservé : les activités sont confuses, trop de publics différents, absence de lettre de soutien des partenaires, projet déposé au dernier moment. L'association est invitée à revoir son projet.
La Main Tendue	Le bien vivre-ensemble et sensibilisation aux ODD	Chatou	2593 €	50 %	Avis défavorable : le projet présenté n'est pas de l'Education à la citoyenneté mondiale (thématique du harcèlement scolaire). Il faut revoir les activités et s'assurer de la participation des jeunes.
Un enfant un trésor éternel	Journée caritative des orphelins	Triel Sur Seine	4 500 €	51 %	Avis défavorable : le projet présenté ne permet pas d'appréhender la dimension ECM : il s'agit d'une manifestation annuelle de l'association pour récolter des fonds.
Total sollicité			24 093 €		

A la date de la réunion, YCID a confirmé un engagement financier de 5 000€.

- *Commission « Soutien aux acteurs yvelinois » du 14 mai 2024 (19 membres - 5 participants).*

FSI-Y : au vu des contraintes budgétaires que rencontre YCID à compter de cette année, une enveloppe de 100 000€ a été votée par le Conseil d'administration réuni en mars pour financer des nouveaux projets au titre de la séance, selon la règle « premier arrivé, premier servi ».

21 dossiers ont été soumis à l'avis de la Commission, pour un total de demandes de subventions de 228 856€ (moyenne de subvention sollicitée : 10 898€). La Commission a émis 2 avis favorables pour un montant d'engagement nouveau pour YCID de 24 013€, 14 avis favorables sous réserve(s), 5 avis défavorables.

Au jour de rédaction du présent rapport, 4 porteurs de projets supplémentaires ont levé les réserves ; 36 636€ restent disponibles sur l'enveloppe de 100 000€.

ATIM : 3 dossiers ont été étudiés sur lesquels la Commission a émis un avis favorable, pour un montant d'engagement de 4 363€.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.

Mois	Date	Activité
Avril	Samedi 27	Rencontre ECM (RECITAL)
Mai	Samedi 4	Cérémonie Jeunes Yvelinois pour le monde
	Jeudi 23	Apér'YCID : Festival des solidarités
	Vendredi 24	Afterschool « bons plans étudiant » (Mantes)
Juin	Jeudi 6	Journée de permanence de La Guilde
	Samedi 8	Formation : mécénat individualisé
	Jeudi 13	Journée Parascol'lympique (Collège Vivone Rambouillet)
	Dimanche 16	Stand JO Porcheville
	Lundi 17	Restitution évaluations de projets (UVSQ) Commission « Animation du territoire »

g) Décisions du Directeur.

Numéro	Date	OBJET
DG-2024-018	26/03/2024	Attribution des bourses CYAM 2024
DG-2024-019	04/04/2024	Subvention ECM Au service du Monde
DG-2024-020	04/04/2024	Subvention ECM Commune de Plaisir
DG-2024-021	04/04/2024	AVENANT AU CONTRAT DE GLORIA CAMILLE SODORE
DG-2024-022	08/04/2024	Ordre de mission Margaux GRADELER
DG-2024-023	08/04/2024	Ordre de mission Abdel EL BAÏZ
DG-2024-024	08/04/2024	Ordre de mission Daniel KALNIN
DG-2024-025	08/04/2024	Ordre de mission Simon BASSANAGA
DG-2024-026	22/04/2024	Ordre de mission Maxime GUTH
DG-2024-027	22/04/2024	Ordre de mission Matin SALAMI
DG-2024-028	22/04/2024	Ordre de mission Paul Junior NKOMSI
DG-2024-029	14/05/2024	Subvention FSI-Y ADEB
DG-2024-030	14/05/2024	Subvention FSI-Y Passaï
DG-2024-031	14/05/2024	Subvention FSI-Y EPSA
DG-2024-032	14/05/2024	Subvention FSI-Y à l'ADSCAL
DG-2024-033	14/05/2024	Subvention ATIM à l'ADECORS
DG-2024-034	14/05/2024	Subvention ATIM à Shekina
DG-2024-035	24/05/2024	Subvention FSI-Y à EPVN
DG-2024-036	28/05/2024	Subvention FSI-Y à FM Dialiguel
DG-2024-037	17/05/2024	Ordre de mission Jean-Marie TETART
DG-2023-038	11/06/2024	Avenant au contrat de Monsieur Mouhamadou TOURÉ

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



h) Bons de commande signés par le Directeur.

Numéro	Date	Titre commande
BC-2024-021	04/04/2024	Cérémonie pour Jeunes Yvelinois - cocktail 25 personnes - samedi 4 mai 2024
BC-2024-022	10/04/2024	Formation Alexia RABY : Animer en ECSI autour des enjeux environnementaux Les jeudi 23 mai 2024, (9h30 - 18h) et vendredi 24 mai 2024 (9h - 17h30)
BC-2024-023	25/04/2024	Marché MDY 2024-0156-00 : Assistance à la réalisation de missions à l'étranger : missions Sénégal et Bénin avril/mai 2024 (partenariat UVSQ pour l'évaluation de projets)
BC-2024-024	16/05/2024	Marché MDY 2024-0156-00 : Assistance à la réalisation de missions à l'étranger : missions Togo mai/juin 2024 (clé en main agriculture)
BC-2024-025	17/05/2024	Deuxième session de formation sur le Mécénat d'entreprise par DH Impact
BC-2024-026	29/05/2024	Forfait annuel de maintenance système multi-sites des RRMA + CRM
BC-2024-027	31/05/2024	Formation Bérengère AYOUB : LA POSTURE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT vendredi 5 juillet 2024, (9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) APEPS & CO (animatrice : Stéphanie AIRAUD)
BC-2024-028	31/05/2024	Formation Alexia RABY : Formation de formateurs occasionnels vendredi 5 juillet 2024, (9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) AJ Projets et formation (animatrice : Anne JOHNSON)
BC-2024-029	03/06/2024	Infomaniak - Mutualisation du système d'information inter-RRMA, sites et CRM : partage des coûts d'hébergement et noms de domaine
BC-2024-030	06/06/2024	AFACE c/ LY et MON BEAU VILLAGE 1 125 € TTC + AFACE-YCID / SISSOKO 150 € TTC

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



3- DELIBERATIONS

Délibération n° CA/2024/014

Convention 2024 d'occupation du domaine public avec la Ville de Mantes-la-Jolie

Exposé des motifs :

Depuis septembre 2017, la ville de Mantes-la-Jolie met à la disposition d'YCID, par convention, pour son antenne de Mantes-la-Jolie, un bureau la Mairie de quartier du Val Fourré situé 1 rue de la Fontaine à Mantes-la-Jolie. Ce bureau est affecté à Soura DIOP et Mouhamadou TOURÉ. C'est un bureau de 12 m², comprenant le mobilier, l'accès à une imprimante en réseau, une connexion au réseau et une ligne téléphonique. Cette mise à disposition était valorisée jusqu'à présent à hauteur de 8 000€.

Considérant d'une part les observations émises par la CRC concernant les valorisations en nature et, d'autre part, le fait que la ville de Mantes-la-Jolie était la seule à contribuer en nature aux missions d'YCID, sans que cela ne se traduise par une diminution de sa cotisation financière, et que cela était de nature à amener une distorsion dans le traitement des différents membres d'un même collège, YCID a demandé à la Ville de Mantes-la-Jolie de lui proposer un tarif de location pour ce bureau depuis 2019. Après la signature de 5 conventions pour les années 2019 à 2023, une nouvelle convention est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, pour une redevance annuelle de 897€ payable en une fois. En contrepartie, YCID assume l'assurance du bureau.

DECISION :

- Article 1-** Approuve la signature de la convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Mantes-la-Jolie pour l'année 2024 pour la location d'un bureau au Centre médico-social Frédéric Chopin de Mantes-la-Jolie.
- Article 2** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 3-** Approuve le versement d'une redevance de 897€ pour l'année 2024.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Moyens généraux » chapitre 61 article 6132 du budget 2024 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2024/015

Modification de l'organigramme d'YCID

Annexe à la délibération : Organigramme mis à jour (*annexe 1*)

Exposé des motifs :

Par délibération n°CA/2018/023 du 11 décembre 2018, et à la suite des recommandations de la Paierie départementale, YCID a adopté son organigramme définissant le nombre de postes et leurs volumes d'activités pour le groupement. Les décisions de nominations aux postes de l'organigramme reviennent au Directeur du groupement, conformément aux attributions que lui confère la convention constitutive.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'organigramme doit être mis à jour pour tenir compte de la suppression des deux postes de chargé de communication.

DECISION :

Article 1- La composition des effectifs (13 personnes avec le Président-Directeur) du groupement est déterminée comme suit :

- 1 poste de Directeur occupé statutairement par le Président du groupement, à titre bénévole ;
- 1 poste de Directeur délégué, représentant un volume d'activité correspondant à 50% d'un temps plein ;
- 3 postes de chefs de mission, représentant :
 - 2 avec un volume d'activité correspondant à 30% d'un temps plein ;
 - 1 avec un volume d'activité correspondant à 80% d'un temps plein.
- 5 postes de Chargés de mission, représentant :
 - 2 avec un volume d'activité correspondant à 20% d'un temps plein ;
 - 1 avec un volume d'activité correspondant à 90% d'un temps plein ;
 - 2 avec un volume d'activité correspondant à un temps plein.
- 2 postes d'Assistant administratif, représentant :
 - 1 avec volume d'activité correspondant à 10% d'un temps plein ;
 - 1 avec volume d'activité correspondant à 90% d'un temps plein.
- 1 poste de Chargé/e d'appui aux réseaux de la diaspora, représentant un volume d'activité correspondant à 4/5^e d'un temps plein ;

Article 2- Autorise le Directeur à pourvoir les postes listés à l'article 1, en fonction des opportunités et des besoins.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2024/016

Approbation du rapport d'activités 2023

Exposé des motifs :

Conformément à la convention constitutive (article 14b), il revient au Conseil d'approuver formellement le rapport d'activités annuel d'YCID.

DECISION :

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Article 1-	Approuve le rapport d'activités 2023 du groupement présenté par le Directeur du groupement.				
Article 2-	Autorise le Directeur à en faire la diffusion auprès des membres et autres partenaires.				
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2024/017

Lancement de la campagne des bourses CYAM 2025

Exposé des motifs :

Le 19 novembre 2015, le Conseil d'administration a adopté le règlement des bourses « Citoyens des Yvelines, acteurs du monde » (CYAM) permettant de proposer des bourses de 500 ou 700€ pour des séjours internationaux, à titre individuel, à des jeunes âgés de 18 à 30 ans et résidant dans les Yvelines. Ces missions doivent se dérouler dans le cadre d'actions en lien avec la lutte contre la pauvreté se déroulant dans la liste des pays éligibles adoptée par YCID.

En 2024, 16 bourses dont 3 « coups de cœur » ont été attribuées pour un montant d'engagement de 9 700€ pour YCID.

Il est proposé de reconduire la campagne en 2025, selon les modalités classiques de l'opération, en vue de l'attribution de 20 bourses maximum d'un montant unique de 700€.

La communication sera faite en direction de tous les établissements d'enseignement supérieur des Yvelines. Comme l'an passé, il est proposé de déléguer au Directeur du groupement le soin d'établir le calendrier (dépôt des candidatures en mars, sélection en avril) et la composition du Jury appelé à auditionner les candidats.

DECISION :

- Article 1-** Approuve la modification du règlement des bourses « CYAM ».
Article 2- 20 bourses « CYAM » d'un montant de 700€ pourront être attribuées en 2025.
Article 3- Les crédits correspondants seront imputés sur l'opération « Animation du territoire », chapitre 65 article 65131 du budget 2025 et suivants.
Article 4- Le Conseil d'administration délègue au Directeur du groupement le soin de définir la composition du Jury, de le réunir et d'établir le calendrier de la campagne d'attribution des bourses.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2024/018

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Appui aux acteurs (à partir de juin 2024)

Exposé des motifs :

- FSI-Y « jeunesse » :

Les modalités de financement pourraient être les suivantes :

- Participation des jeunes Yvelinois âgés de 16 à 25 ans : 1 000€ par jeune (contre 500 aujourd'hui), dans la limite de 5 jeunes,
- Participation des collégiens : 300€ par jeune, dans la limite de 30 jeunes,
- Une aide forfaitaire pour les dépenses locales éligibles : 2 000€.

Il a été décidé que, chaque année, YCID dédiera une enveloppe maximum de 30 000€ pour les projets portés par/avec des jeunes et pour l'aide au départ de classes de collèges. Cela correspondrait à environ deux « projets jeunes » et une mobilité de classe de collègue à l'année.

Le CA extraordinaire réuni le 30 avril a abordé la question des garde-fous à mettre en place pour éviter des effets d'aubaine (que des associations montent un projet « jeunes » « de façade » pour bénéficier de ce financement sans réalité de leur implication derrière). Hors projet « collèges », il est proposé de :

- Rencontrer systématiquement les jeunes avant la prise de décision de la Commission « Soutien » (sur le modèle du jury des bourses CYAM) ;
- Demander un rapport collectif sur le projet, reprenant les actions réalisées (modèle des bourses CYAM) ;
- Demander un rapport individuel avec le témoignage de chaque jeune.

La Commission Soutien se réserverait par ailleurs le droit de convoquer les jeunes pour une présentation après leur retour.

- **Collectivités territoriales :**

Tous dispositifs de financements de projets (« Clés en mains » et « Fonds de Soutien »), il est proposé qu'YCID réserve une enveloppe maximum de 15 000€ par an pour accompagner le financement de projets portés par des collectivités territoriales yvelinoises.

- **Autres organismes (établissements de formation et de santé) :**

Une enveloppe annuelle maximum de 10 000€ est proposée.

Le CA se réserverait le droit de réaffecter cette somme sur les FSI-Y jeunesses ou sur les Collectivités territoriales en cas d'absence de sollicitations.

DECISION :

Article 1- Approuve la modification du règlement du Fonds de soutien et les nouvelles modalités pour le FSI « jeunesse ».

Article 2- Approuve les enveloppes annuelles suivantes en fonction des demandeurs du Fonds : pour les projets portés par/avec des jeunes (y compris

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



collégiens) : 30 000€ ; autres organismes (établissements de formation et de santé) : 10 000€.

Article 3- Approuve une enveloppe de 15 000€ maximum pour le soutien global aux collectivités territoriales.

Article 4- Autorise l'équipe d'YCID à communiquer sur ces dispositifs dès juin 2024.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

Délibération n° CA/2024/019

Dispositif d'accompagnement au montage des projets pour les associations (à partir de juin 2024)

Exposé des motifs :

Le CA extraordinaire réuni le 30 avril a abordé la question des nouvelles modalités d'accompagnement pour les associations (il n'y a aurait plus de soutien direct au projet mais un accompagnement au montage des projets et à la recherche de cofinancements).

Il est proposé de valider la procédure suivante :

- Contractualisation avec des opérateurs présents sur le terrain mais avec un siège en France (contractualisation YCID-siège français). Le recours à un seul opérateur pour la zone Bénin, Sénégal et Togo est envisagé (qui pourrait faire de la sous-traitance selon sujets sectoriels), et à des opérateurs divers pour les autres pays (notamment Cameroun et Côte d'Ivoire).
- Formulaire à compléter pour les membres d'YCID : note d'intention présentant succinctement le projet souhaité et ses enjeux (avec double signature : porteur 78 et porteur local).
- Instruction des notes d'intention reçues par la Commission « Soutien » au fil de l'eau (comme pour le FSI-Y).
- Sélection du nombre de dossiers en fonction d'une enveloppe définie annuellement.
- Identification de l'opérateur compétent pour chaque projet par YCID, puis échanges avec les opérateurs pour confirmer la liste des projets à accompagner.
- Bon(s) de commande émis par YCID.
- Convention avec les signataires : YCID-opérateur-porteur 78-porteur local.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



2 niveaux de forfait sont prévus, en fonction de la complexité technique des projets à accompagner : 4 000€ ou 6 000€. La complexité sera évaluée par la Commission après échange avec l'opérateur.

Pour 2024, l'enveloppe disponible pour assurer un lancement « test » du dispositif devrait se situer autour de 35 000€.

Les outils du dispositif (formulaire-note d'intention, document-projet de référence avec liste des annexes à fournir, convention partenariale) seront soumis au CA du mois de septembre 2024.

DECISION :

- Article 1-** Adopte les modalités d'un nouveau dispositif d'accompagnement à destination des associations membres d'YCID à compter de juin 2024.
- Article 2-** Dit qu'une enveloppe de 35 000€ est allouée à l'expérimentation de ce dispositif pour l'année 2024.
- Article 3-** Autorise l'équipe d'YCID à prendre attache avec des opérateurs pré-identifiés.
- Article 4-** Autorise l'équipe d'YCID à communiquer sur ce dispositif dès juin 2024.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

4- POINTS DIVERS.

- Communication des réformes : modalités et calendrier à partir de juin.